

Lucien Margues, président du club des aînés de Meljac  
retrouvailles 13 mai 2006

# CREAU DU 3ème AGE de MELJAC

*Rouhai La Bienvenue*





"Retrouvailles" 13 mai 2006  
intervention de M. le Maire de Meljac





13 5 2006



13 5 2006



13 5 2006



13 5 2006



13 5 2006

## Réunion Meljac.Net: 2ème vendredi du mois

### Programme du 9 juin 2006

#### A/ Internet

*Bref Historique*

*Comment ça fonctionne ?*

*Ce qui est nécessaire pour accéder à Internet ?*

*(Matériels - Logiciels - Fournisseurs d'accès)*

#### B/ les sites Web

*Trouver un site (adresse, moteur de recherche)*

*Naviguer sur Internet*

*Favoris*

*Historique des visites*

*vendredi 09.06.2006 - salle des associations de Meljac - 20 heures*

13 6 2003



13 5 2006



13 5 2006



13. 5. 2006



13 5 2006

Méchoui de Pentecôte - Comité des fêtes de Meljac - 4 juin 2006  
tournoi de pétanque



Méchoui de Pentecôte - Comité des fêtes de Meljac - 4 juin 2006  
... du côté des "cuisines"...



# Méchoui de Pentecôte - Comité des fêtes de Meljac - 4 juin 2006



Méchoui de Pentecôte - Comité des fêtes de Meljac - 4 juin 2006



# Méchoui de Pentecôte - Comité des fêtes de Meljac - 4 juin 2006



DU VENDREDI  
16 AU  
JEUDI 22 JUIN

2006

N° 09

Hebdomadaire  
d'informations locales  
paraisant le vendredi

Fax: 05 63 20 80 01  
Tél. 05 63 20 80 00

Rédaction locale:

Eric Tardif  
Tél. 06 22 98 98 79  
ptj@ogicud.com

www.le-pj.com

1,20 €

le Petit

# JOURNAL

L'INFO LOCALE • AVEYRON

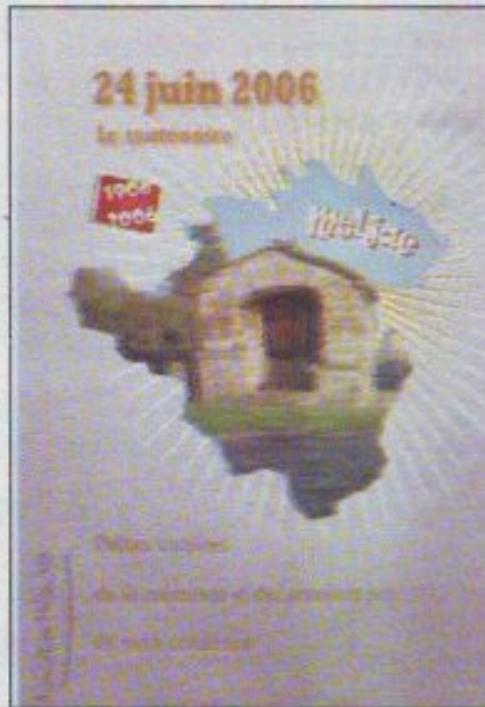
MELJAC

le 24 juin

## Centenaire de la commune de Meljac

Par la loi du 22 juin 1906, la section de Meljac est devenue commune en divisant en 2 la commune de Saint-Just.

Pour fêter ce centenaire de la commune, l'Association Meljac. Net produira une publication « 24 juin 2006 Le Centenaire : petites histoires de la naissance et des premiers pas de notre commune » (« sous les plumes » de Philippe Aubrit, Bernard Azam & Thibault Corroyez « éclairées » par les archives départementales de l'Aveyron) en forme de petit livre du centenaire de Meljac (environ 40 pages, 35 photos et documents. Un bel ouvrage bientôt à votre disposition.



Tout sur ma commune !

Pour tout contact [www.meljac.net](http://www.meljac.net)

JL



## Extrait du Journal Officiel du 24 Juin 1906

Loi divisant en deux communes le territoire  
de Saint-Just (Aveyron).

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,  
Le Président de la République promulgue la loi  
dont la teneur suit :

Art. 1<sup>e</sup>. Le territoire de Saint-Just (canton de Nauviale, arrondissement de Rodez, département de l'Aveyron) est divisé en deux communes dont les biphaires sont respectivement situés à Saint-Just et à Meljac, et qui en porteront respectivement les noms.

La ligne séparant entre ces deux communes est déterminée par le livre de limite rangé sur le plan et assemblage annexé à la présente loi.

Art. 2. Les dispositions qui précèdent nevont leur exécution sans préjudice des droits d'usage et autres qui pourront être respectivement acquis.

Art. 3. Les communes de Saint-Just et de Meljac contribueront proportionnellement au principal des quatre contributions directes, au service de l'imprunt contracté en vertu de l'arrêté préfectoral du 14 novembre 1887.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 22 juillet 1906<sup>1</sup>

A. Féllières

Par le Président de la République  
Le Ministre de l'Intérieur  
G. Clemenceau.



23 juin 2006 Centenaire de la Commune de Meljac & Feux de Saint-Jean

# JOURNAL OFFICIEL

## DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## EDITION COMPLÈTE

Départements : Un an, 40 fr.; 6 mois, 20 fr.; 3 mois, 10 fr.  
postale : Un an, 75 fr.; 6 mois, 35 fr.; 3 mois, 19 fr.

## EDITION PARTIELLE

Paris et Départements : Un an, 18 fr.; 6 mois, 10 fr.; 3 mois, 5 fr.  
Union postale : Un an, 54 fr.; 6 mois, 28 fr.; 3 mois, 14 fr.

ION COMPLÈTE comprend : 1<sup>er</sup> le JOURNAL OFFICIEL proprement dit; — 2<sup>e</sup> le Compte rendu in extenso des séances de la Chambre; — 3<sup>e</sup> les Annexes du Sénat et tous autres documents publiés en annexes; — 4<sup>e</sup> les nouvelles délivrées gratuitement aux abonnés d'un an. — L'EDITION PARTIELLE comprend : 1<sup>er</sup> le JOURNAL OFFICIEL dit; — 2<sup>e</sup> le Compte rendu in extenso des séances du Sénat et de la Chambre.

abonnements parient des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois. — Envoyer le montant net en un mandat-poste à l'Administration.

LA DERNIÈRE BANDE  
déments et reclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION  
QUAI VOLTAIRE, N° 21, PARIS 1<sup>er</sup>

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE  
AJOUTER CINQ CENTIMES

## SOMMAIRE

## PARTIE OFFICIELLE

## Lois.

Le article 26 de la loi du 15 février sur la protection de la santé publique (page 4273).

en deux le territoire de la commune de Saint-Just (Aveyron) (page 4273).

en deux le territoire de la commune de Meljac (Bordogne) (page 4274).

## Ministère de la justice.

La nomination d'officiers publics et d'officiers ministériels (page 4274).

## Ministère de l'intérieur.

pour actes de courage et de dévouement (page 4275).

## Ministère de la guerre.

La promotion dans la Légion d'honneur (page 4277).

La médaille militaire (page 4276). Grant mutations et nominations (page 4277).

## Ministère de la marine.

rouvé par le Président de la République au rang des ingénieurs des forces armées détachés au ministère de la marine (page 4277).

Grant mutations et congés (page 4278).

pour faits de sauvetage (page 4279).

à des emplois civils (page 4278).

## PARTIE NON OFFICIELLE

Le et correspondances (page 4279).

Ordre du jour. — Convocation des séances (page 4279).

Le députés. — Ordre du jour. — (page 4280).

Communications. — Recueil officiel des compagnies d'assurances et assureurs qui effectuent le paiement la taxe obligatoire d'assouplissement (page 4280).

Tableau présentant : 1<sup>er</sup> au 15 juin 1906, l'importance des quantités de jus destiné à la défaillance depuis le 1<sup>er</sup> septembre 1905; le rendement du jus en sucre et en malasses; 2<sup>e</sup> le relevé général des comptes tenus dans les fabriques de glucoses pendant les neuf premières mois de la campagne 1905-1906 (page 4280).

Campagne agricole 1905-1906. — Évaluation des récoltes en terre au 15 mai 1906 (page 4281).

Académie des inscriptions et bourses-lettres (page 4282).

Informations. — Statistique de la ville de Paris (page 4282).

Adjudications administratives et inscriptions obligatoires. — Bourses et marchés. — Annonces.

Tirages financiers : Crédit foncier de France.

## CHAMBRES

Sénat. — Annexes : feuilles 22 et 24 (pour l'édition complète). (Voir le sommaire des annexes au Journal officiel de chaque lundi.)

## PARTIE OFFICIELLE

LOI modifiant l'article 26 de la loi du 15 février 1902 sur la protection de la santé publique.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté.

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique. — Le deuxième paragraphe de l'article 26 de la loi du 15 février 1902 est complété comme suit :

« Pour servir de base à cette répartition, il est établi préalablement, pour chaque commune, un contingent déterminé proportionnellement à la population municipale, sur la totalité des dépenses effectuées, à l'exception de celles concernant les bureaux d'hygiène, après la liquidation faite par le préfet à la clôture de l'exercice.

« Celles des dépenses qui n'auraient pas

été comprises dans cette liquidation demeureront à la charge du département. »

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 22 juin 1906.

A. FALLIÈRES.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,

G. CLÉMENCEAU.

LOI divisant en deux communes le territoire de Saint-Just (Aveyron).

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté.

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1<sup>er</sup>. — Le territoire de Saint-Just (canton de Naucelle, arrondissement de Rodez, département de l'Aveyron) est divisé en deux communes dont les chefs-lieux sont respectivement situés à Saint-Just et à Meljac, et qui en porteront respectivement les noms.

La ligne séparative entre ces deux communes est déterminée par le liséré teinté rouge sur le plan d'assemblage annexé à la présente loi.

Art. 2. — Les dispositions qui précèdent recevront leur exécution sans préjudice des droits d'usage et autres qui peuvent être respectivement acquis.

Art. 3. — Les communes de Saint-Just et de Meljac contribueront, proportionnellement au principal des quatre contributions directes, au service de l'emprunt contracté en vertu de l'arrêté préfectoral du 11 novembre 1905.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 22 juin 1906.

A. FALLIÈRES.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,

G. CLÉMENCEAU.



1906  
2006

# JOURNAL DE L'AVEYRON

ORGANE NON POLITIQUE, INDEPENDANT

ET AVENYRONNAIS. REUNIS

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

## Chronique Départementale

Dans sa séance du 14 juin, le Sénat a adopté sans discussion le projet de loi dont la teneur suit :

Commune de Saint-Just. — Canton de Naucelle, arrondissement de Rodez, département de l'Aveyron.

Art. 1<sup>er</sup>. — Le territoire de St-Just (canton de Naucelle, arrondissement de Rodez, département de l'Aveyron), est divisé en deux communes dont les chefs-lieux sont respectivement situés à Saint-Just et à Meljac et qui en porteront respectivement les noms.

La ligne séparative entre ces deux communes est déterminée par le liseré teinté rouge sur le plan d'assemblage annexé à la présente loi.

Art. 2. — Les dispositions qui précèdent recevront leur exécution sans préjudice des droits d'usage et autres qui peuvent être respectivement acquis.

Art. 3. — Les communes de Saint-Just et de Meljac contribueront proportionnellement au principal des quatre contributions directes au service de l'emprunt contracté en vertu de l'arrêté préfectoral du 14 novembre 1887.

► Par décision de Mgr l'Evêque :

M. Gayraud, curé de Peyrusse, est nommé provo-  
caire forain du district de Montbazens, en remplace-  
ment de M. Cayron, curé de Maleville, démission-  
naire.

M. Reynès, curé de Carcenac-Peyralès, est nommé provo-  
caire forain du district de Céignac, en rem-  
placement de M. Reynès, ancien curé de la même  
paroisse.

M. Poux, curé de Saint-Julien-de-Piganiol, est nommé curé de Maleville, en remplacement de M. Cayron, démissionnaire pour raisons d'âge et de santé.

M. Vidal, vicaire régent à Rivièvre-de-Ricupey-  
roux, est nommé curé de cette paroisse, en rempla-  
cement de M. Bédos, décédé.

M. Recoules, vicaire régent à Laboulesq, est nom-  
mé curé de cette paroisse, en remplacement de M.  
Marragon, décédé.

M. Andrieu, vicaire à Morlhon, est nommé curé de Venzac, en remplacement de M. Gauchy, démis-  
sionnaire pour raisons de santé.

M. Fabre, vicaire à Sévérac-le-Château, est nommé curé de Notre-Dame-du-Pas, en remplacement de M. Vaysse, démissionnaire pour raisons d'âge et de santé.

M. Cros, vicaire à Mandailles, est nommé curé de Saleilles, en remplacement de M. Alvernhe, démis-  
sionnaire pour raisons d'âge et de santé.

M. Combatalade, aumônier du couvent de Sainte-  
Claire, est nommé aumônier du couvent de la Mai-  
son-mère de la Sainte-Famille, à Villefranche-de-  
Rouergue.

M. Derruan, vicaire à Saint-Amans de Rodez, est nommé aumônier du couvent de Sainte-Claire, à  
Villefranche.

M. Nazon, nouveau prêtre, est nommé vicaire à  
Sauclières.

M. Luche, nouveau prêtre, est nommé vicaire à  
Mandailles.

► La Revue religieuse annonce la mort de M. Mar-  
ragon Louis, curé de Laboulesq, décédé le 15 juin à  
l'âge de 79 ans, 4 mois et 25 jours.

24 juin 1906



24 juin 2006

*Centenaire de la commune de  
MELJAC*







## ROUSSENNAC

*Extrait de "l'Union Catholique" du 29 juin 1906*  
grave accident

Mardi soir, en rentrant de Cransac, avec un chargement de bois, Joseph François, conseiller municipal de Roussennac, commit l'imprudence de s'endormir sur son char. A peine avait-il dépassé le barri de Rulhe, à la tombée de la nuit, qu'il se laissa choir à terre : Malheureusement une des roues du char lourdement chargé lui passa sur la jambe gauche et la lui broya comme pâte.

Transporté à une maison voisine, son état, jugé d'abord peu dangereux, s'aggrava et le malheureux succomba le lendemain à cinq heures du matin.

Avis aux charretiers, qui ont l'habitude de s'endormir sur leur véhicule : leur imprudence peut avoir les plus graves conséquences.

*La Sécurité Routière, faute sans doute de radar, donnait des conseil "précieux" aux conducteurs.*

# JOURNAL DE L'AVEYRON

ORGANE D'UN PARTI POLITIQUE INDEPENDANT

ET « CULTIVATEUR DE L'AVEYRON » RÉUNIS

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

RÉDACTION ET ADMINISTRATION : PLACE DE LA CITÉ, RODEZ.

Adresser les lettres et communications à M. H. CARRÈRE.

## ANNONCES

Légales, commerciales et avis divers... ...  
Réclames. ....

O fr. 20 la ligne  
O fr. 40 —

## Chronique Agricole

La sécheresse. — Le rôle des vers de terre dans le sol.

La lune revient aujourd'hui, 21 juin. Nous amènera-t-elle quelques bonnes ondées, dont nous avons un si grand besoin ? Bien n'indique encore, hélas ! un changement tout prochain.

Et en attendant, les céréales de mars et même les feuillants d'hiver restent rachitiques et ne peuvent se mettre en épis ; les maïs-fourrages ne naissent pas, ou s'étouffent et se dessèchent ; les pommes de terre font de même, ainsi que les autres récoltes sarclées.

Pour ce qui est des fourrages, les artificiels en première coupe ont été bons, mais ils ne sauraient reverdir maintenant sans pluie. Quant aux prairies hautes non irriguées, et qui ont été pâturées tard, il sera inutile pour beaucoup d'y passer la faux.

Seule, la vigne qui aime tant le soleil, se trouve fort bien du régime absolument sec qui dure depuis le 20 mai. Pas trace d'oïdium, pas trace de mildiou, pas trace de black-rot ; mais beaucoup de raisins, qui commencent à fleurir dans les conditions les plus favorables. Il y aura donc, cette année encore, abondance de vin ; les viticulteurs n'en sont pas autrement ravis, attende que c'est précisément l'abondance extrême des dernières récoltes qui les ruine en gourguant la ménage.

Dans l'Aveyron surtout, nous souhaiterions une saison moins propice à la vigne, mais plus favorable aux céréales, aux fourrages, aux cultures sarclées. Ces récoltes ont déjà bien souffert, et le retour de l'humidité ne les guérira qu'imparfaitement.

À la fin de mai, et au commencement de juin, les cours du bétail progressaient d'une foire à l'autre. Maintenant, il n'en va plus ainsi. C'est le mouvement inverse qui se dessine. Il est naturel qu'on n'ait pas courage pour acheter, quand on voit se dessécher partout les herbes des prés et les herbes des champs.

Le Bulletin du Syndicat central des Agriculteurs de France publiait dernièrement un article intéressant et instructif sur le « Rôle des Vers de terre dans le Sol ».

Ces vers, ou lombrics, ont un assez mauvais renom. Et bien des gens se figurent qu'ils n'ont d'autre utilité que de servir d'amorce au goujon ou à la truite, pour le plaisir du pêcheur à la ligne.

Essayons de donner aux lecteurs du Journal de l'Aveyron une idée plus juste du travail véritablement précieux qu'accomplissent dans le sol ces animaux si universellement décriés.

Le célèbre physiologiste anglais Darwin est le premier qui ait appelé l'attention sur les lombrics, ou qui du moins ait décrit les transformations que la terre végétale subit par leur fait. Voici comment s'exprimait Darwin :

« Les vers tirent dans leurs trous un nombre infini de feuilles mortes et d'autres débris de plantes, en partie pour boucher les trous, en partie comme nourriture.

Les feuilles, qui servent à ce dernier usage, après avoir été déchirées en petits fragments, partiellement digérées et saturées avec les sécrétions intestinales et urinaires, sont mélangées à une grande quantité de terre.

Cette terre forme l'humus riche et de couleur foncée qui recouvre presque partout la surface de la terre d'une couche ou couverture

assez bien marquée. Von Heusen plaça deux vers dans un vase de 45 centimètres de diamètre rempli de sable, sur lequel on étendit des feuilles sèches ; celles-ci furent bientôt entraînées dans les trous jusqu'à une profondeur de 7 centimètres et demi. Après six semaines environ, une couche presque uniforme de sable d'un centimètre d'épaisseur fut convertie en humus, après avoir passé par les canaux alimentaires de ces deux vers. »

Cette expérience est facile à renouveler. Au lieu de la faire avec des feuilles sèches, comme il est dit ci-dessus on peut employer de grandes feuilles vertes de choux ou de betteraves.

Le résultat sera le même. Dans quelques jours, les vers auront formé de petites galeries souterraines, dans lesquelles ils auront entraîné ces feuilles, préalablement divisées et déchiquetées pour en faire leur nourriture.

Les matières végétales ainsi consommées par les lombrics sont rejetées comme excréments, sous forme de petites déjections cylindriques ; elles ont subi par leur passage à travers le tube digestif des transformations chimiques multiples, qui les rendent plus facilement décomposables au profit des récoltes.

Cette vérité a été mise en lumière par les chimistes qui ont examiné séparément des lots de terre riche en humus, certains de ces lots ayant été travaillés plusieurs mois parmi les lombrics, tandis que les autres lots, privés de vers, étaient conservés comme témoins.

L'analyse a démontré que la proportion d'éléments nutritifs des plantes, tels que matières azotées et matières minérales solubles, est plus forte dans une terre garnie de vers que dans une terre dépourvue de vers.

Ainsi, dans mille parties des mêmes terres considérées à l'état sec, on a trouvé :

	Avec vers	Sans vers
Azote nitrique et ammoniacal,	0,179	0,163
Matières minérales solubles...	1,533	0,336

Il est donc bien constaté que la richesse du sol en principes nutritifs solubles et assimilables est augmentée par l'action des vers de terre : ce qui tient à ce que les matières organiques, en traversant le tube digestif des vers subissent, sous l'influence des sucs intestinaux, des modifications qui favorisent leur décomposition.

Mais l'action utile des lombrics sur la terre végétale ne s'exerce pas seulement de la manière qui vient d'être exposée, c'est-à-dire au point de vue chimique ; elle se manifeste aussi sous le rapport physique. Dans le Bulletin du Syndicat central des Agriculteurs de France, M. A. Hébert s'exprime ainsi :

« Les vers influent sur la fertilité du sol en contribuant essentiellement à sa porosité et à sa mise en grumeaux, abstraction faite des nombreux trous qu'ils y creusent. Des expériences méthodiques ont permis, en effet, de constater que, sur deux échantillons de la même terre, placés dans les mêmes conditions, mais l'un garni de vers et l'autre maintenu comme témoin, le premier, au bout de six semaines, non seulement était complètement mis en grumeaux, mais encore avait augmenté de plus du quart de son volume.

Grâce à la mise en grumeaux du sol par les vers de terre, la faculté d'inhibition est diminuée, mais le volume de l'air occlus est augmenté. L'état mécanique du sol est ainsi modifié par les vers de terre dans un sens favorable à la croissance des végétaux, puisque ce sol est rendu plus facilement perméable à l'air et à l'eau... »